

VILLE DE SAINT-JÉRÔME

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation

District # 12

Projet de règlement numéro PR-0309-447

Autoriser le déclin de fibrociment comme matériau de revêtement extérieur dans les zones H-11 et H-12

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le règlement no 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance tenue le 18 février 2020, le conseil a adopté le projet de règlement numéro **PR-0309-447** et intitulé : Règlement amendant le règlement 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin d'autoriser le déclin de fibrociment comme matériau de revêtement extérieur dans les zones H-11 et H-12 correspondant au projet résidentiel "Boisé du Golf".
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le **3 mars 2020**, à **19 h**, au 10, rue Saint-Joseph, bureau 101, Saint-Jérôme (salles 1 et 2). Au cours de cette assemblée, la personne qui préside l'assemblée expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de cette assemblée est de présenter un projet de règlement qui **vise à autoriser, pour le projet "Boisé du Golf" situé dans les zones H-11 et H-12, le déclin de fibrociment comme matériau de revêtement extérieur alors que ce matériau est actuellement prohibé.**
4. Le projet de règlement peut être consulté à la Centrale du citoyen située au 10, rue Saint-Joseph, à Saint Jérôme, du lundi au jeudi, de 8 h 30 à midi et de 13 h 00 à 16 h 30, et le vendredi, de 8 h 30 à midi.
5. Le projet **NE** contient **PAS DE** dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 21 février 2020.

La greffière de la Ville,

Me MARIE-JOSÉE LAROCQUE, MAP, GMA

Pour toute information :
Service de l'urbanisme
(450) 438-3251